

Info-pêche No 61

Bulletin d'information de l'AGSP - paraît trois fois par an - gratuit - 12/2011

Page 1	Editorial : on capte et on pompe jusqu'à la dernière goutte !
Page 2	L'Albarine : histoire d'une réussite
Pages 3-4	P'tites nymphos : les «niouzes» d'ici et d'ailleurs ... mais surtout d'ici !
Page 5	Lac Léman : bilan de la pêche en 2010
Page 6	Remorque FSP : une géniale «Infomobile» pour les manifestations
Page 7	Suivis piscicoles : bilan contrasté entre Allondon et Versoix
Page 8	Amende honorable : mises au point suite à des articles parus dans l'Info-pêche
Page 9	Réchauffement climatique : poissons cherchent eau fraîche !
Pages 10-11	Nouvelles de la FSP : notre fédération nationale toujours à la pointe de l'action
Page 12	Adhérez aux sociétés membres de l'AGSP

Editorial

Silence ... on pompe !!

La sécheresse de ces dix derniers mois n'aura échappé à personne. Son influence sur des débits d'étiage plus étendus et plus marqués qu'à l'accoutumée est réelle. Mais l'impact du manque de précipitations sur nos cours d'eau est largement amplifié par les pompages et les captages des eaux de source. Ainsi, des pêcheurs nous ont relaté ces pratiques regrettables sur les versants français de l'Aire, la Drize et l'Allondon, en des moments d'intenses chaleurs et de basses eaux pourtant critiques pour la survie de la faune piscicole.

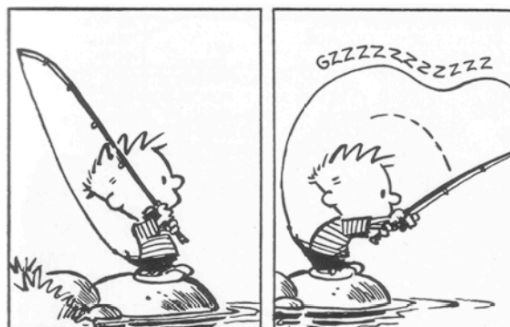
Dans les mois à venir, l'AGSP conjointement à la Fédération Genevoise des Sociétés de Pêche (FGSP) se chargera de mobiliser les acteurs de la pêche de la région genevoise, et exploitera la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) pour documenter avec précision la quantité d'eau qui est ainsi soutirée de nos cours d'eau afin que soient dénoncées avec la plus grande vigueur ces atteintes majeures aux rivières de la région.

Dans ce processus, l'Etat à un rôle moteur à jouer : montrer, avec les moyens importants qui sont les siens, qu'il n'accepte pas que malgré les centaines de millions engagés par les collectivités publiques pour assainir et renaturer nos cours d'eau, l'on se retrouve finalement dans la situation absurde d'un lit de graviers secs trois mois par an.

Christophe Ebener - président AGSP

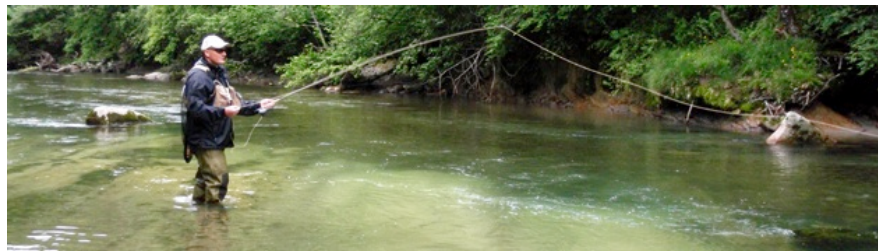


AXA - Winterthur Assurance **Assurances toutes branches :**
 Quai du Seujet 12 Choses - RC - Véhicule - Ménage -
 Agence Principale du Sujet Epargne - Risque - Bâtiment
 Case postale 5345
 1211 Genève 11
Claude-Alain Neury - Agent principal
 Tél. : +41 22 716 06 06
 Fax : +41 22 716 06 00



L'Albarine : un exemple de gestion patrimoniale réussie

(C.E.) Les pêcheurs gestionnaires de l'AAPPMA de la Vallée de l'Albarine (Ain - France) sont venus à la Commission de la Pêche de Genève en novembre 2011 afin de présenter la gestion halieutique exemplaire de cette magnifique rivière. En préambule, il est indispensable de noter que l'Albarine ne possède sur son bassin versant ni agriculture, ni industrie, ni pompage; mais jusqu'en 2011, un important effluent de STEP.



En 1997, l'AAPPMA de l'Albarine se fixe comme objectif d'obtenir 17 km de rivière en gestion patrimoniale productive. Les gestionnaires ne souhaitaient plus immerger de poissons. Auparavant ils déversaient deux tonnes de poissons par an sur cette rivière très fréquentée.

50 mesures et aménagements divers ont été réalisés depuis, et ils

ont conduit à une situation inespérée puisque la population d'ombres et de truites est maintenant extrêmement dense et stabilisée, et ceci malgré le prélèvement annuel de 22'000 truites par plus de 2000 pêcheurs. Aucun quota annuel des prises n'a été fixé. La totalité du travail a été faite sur le milieu d'accueil et sur la gestion.

En 1997, l'Albarine n'abritait quasiment plus d'ombres. Des alevins ont été déversés pendant des années sans aucun résultat, faute d'habitat adapté. Finalement, quelques années plus tard, l'immersion de 200 ombres de 15 cm en des endroits bien choisis et créés pour eux, a permis de donner naissance à une des plus importantes populations d'ombres de France. Selon les gestionnaires, la création d'habitat a été la clef de la réussite, puisque la pêche de l'ombre n'a jamais été interdite.

La transition vers une gestion totalement patrimoniale s'est faite sur quelques années. Les rempoissonnements ont été de plus en plus rares, et pour «rassurer» les pêcheurs, une éclosérie a été mise en service. Mais vu le succès de la reproduction naturelle, elle n'a pas été nécessaire très longtemps.

Une des premières mesures a toutefois été d'instaurer des parcours «réserve étendues» pour soutenir de bons peuplements de géniteurs, mais ces réserves «no-kill» n'ont à l'heure actuelle été conservées qu'en raison de la demande des pêcheurs pour des gros poissons. Ces parcours sont déplacés tous les 3 ans.

Une autre action précoce a été d'inventorier les frayères et cela a permis aux gestionnaires de prouver qu'il n'y avait plus besoin de poissons issus de l'éclosérie. Celle-ci fournissait 25'000 alevins alors que la rivière en produisait 1 million !!

Tous les 200 à 300 mètres du cours d'eau, des fosses de 2 à 3 mètres de profondeur ont été réalisées. Ces fosses sont indispensables pour permettre aux ombres de surmonter les périodes d'étiage sans désertier les lieux. Chaque année, des bulldozers pénètrent dans le lit de la rivière afin de conserver et aménager ces fosses. Partout des sous-berges ont également été recrées. Parallèlement, des frayères sont aménagées en des lieux où la rivière peut déborder afin que d'éventuelles crues ne les détruisent pas. Actuellement, c'est sur la recharge sédimentaire qu'un travail important est fourni afin de compenser l'affaissement du lit. Tous ces travaux ont changé la physionomie de la rivière en 10 ans, et l'on rendue bien plus accueillante pour les salmonidés.

Sur les secteurs de débits réservés des 4 microcentrales du parcours, des déversoirs fonctionnels ont été mis en place afin de garantir en tout temps les débits réservés et permettre également la dévalaison des poissons. Les 30 derniers kilomètres de l'Albarine s'assèchent complètement chaque année, et malgré tout, 2 tonnes d'ombres et truitelles sont récupérées chaque année en début d'été et déversées dans la rivière d'Ain.

Site internet (beaucoup de photos et de vidéos) : <http://www.peche-albarine.com>



P'TITES NYMPHOS

• Agenda 2012

Ouverture lac : dimanche 15 janvier 2012

Salon Chasse-Pêche-Tir à Berne : 16 au 19 février 2012

Conférence présidents FSP : samedi 18 février 2012

(dans le cadre de Chasse-Pêche-Tir à Berne - BEA)

AG de l'AGSP : mercredi 29 février 2012

Ouverture rivières : samedi 3 mars 2012

Ouverture rivières limitrophes : samedi 10 mars 2012

Ouverture de l'Ombre : samedi 19 mai 2012

AD FSP : samedi 16 juin 2012

• Une société de jeunes pêcheurs rejoint l'AGSP !

« Les 1+ » société de jeunes pêcheurs, rejoint l'AGSP ! A n'en pas douter, son jeune président, Thibault Casanova, pêcheur au toc et à la mouche, saura développer cette société et accueillir avec son enthousiasme et sa fougue habituelle les jeunes pêcheurs du canton. Et pour en fêter l'adhésion, l'AGSP offre le permis étang à tous les pêcheurs âgés de moins de 20 ans qui souhaitent adhérer à la société « les 1+ ». L'amicale TOS-Lémanique fait également un geste généreux en ouvrant ses nombreuses activités aux jeunes membres. Pour en savoir plus et contacter « les 1+ » : www.agsp.ch

• Pétition !!

Une pétition, non issue des rangs de l'AGSP, soit dit en passant, circule actuellement parmi les pêcheurs genevois et demande la création d'un parcours mouche sur l'Arve entre le pont du Val d'Arve et le pont de Vessy. Ceux qui souhaitent la signer peuvent obtenir le texte sur le site www.doiop.com/petition-arve et retourner le formulaire à la « Fario Genevoise », 14 boulevard James-Fazy, 1201 Genève.

• Encore l'Arve

Des pêcheurs de l'Arve ont démontré cet automne que les ombres adultes étaient très présents sur certains secteurs. Cette excellente surprise montre à quel point les connaissances sont lacunaires sur les peuplements réels de cette rivière, puisqu'à l'heure actuelle personne n'est capable de dire si la prolongation de la pêche de ce magnifique poisson est possible jusqu'à fin décembre, comme c'est le cas dans l'Aar bernoise par exemple. En imaginant qu'elle le soit, la présence régulière de pêcheurs au bord de ce cours d'eau aurait le double avantage de rappeler chaque jour les effets désastreux des rejets de la STEP de Vilette, et de prolonger la période durant laquelle les pêcheurs peuvent jouer leur rôle d'épouvantail à l'encontre des oiseaux piscivores...

• No comment ...

Lors d'une journée de capture des harles sur l'Allondon, il est demandé à un garde de l'environnement :

- T'as pas pris de bottes ?

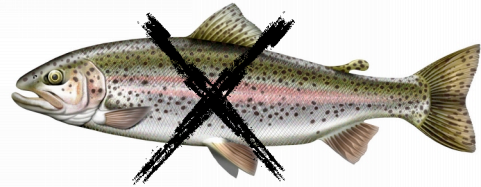
Réponse de l'intéressé :

- Non ... pourquoi ?

• Cormorans : veuillez appeler le 022 388 55 00

Un cormoran a été observé en activité de pêche sous le pont des Baillets (Allondon), en pleine période de reproduction des truites. Mais comme il avait contracté l'assurance vie de la DGNP, qui inclut un mode de tir des piscivores tellement compliqué que le seul oiseau qui risquerait d'être réellement abattu dans ces conditions serait un cadavre, il s'en est bien entendu sorti vivant!

• Rempoissonnement en truites arc-en-ciel dans le Rhône et l'Arve urbains : c'est ... NEIN !



C'est en tout cas ce qui est écrit sur l'arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF). Le texte officiel ne nous étant pas encore parvenu, il est pour l'instant impossible d'en résumer l'argumentaire. Mais ce n'est donc pas demain qu'on verra ces poissons dans l'Arve et le Rhône.

• Barrage de Conflan : pêcheurs sur la défensive !

A l'heure où les séances de travail et d'information sur le barrage de Conflan vont bon train, et où les mesures de compensation sont présentées par les SIG avec force et vigueur, il est bon de rappeler ici que ces derniers n'ont toujours pas réussi à assurer la libre circulation des poissons, en particulier des ombres et des truites lacustres, entre le Léman et le Rhône. Que le barrage du Seujet, en plus d'empêcher ainsi ces échanges essentiels entre le Rhône, l'Arve et le Léman, est également responsable des effets désastreux de la double modulation du Rhône et qu'aucune des frayères artificielles du Rhône n'est fonctionnelle à l'heure actuelle.

En conséquence, il n'est pas étonnant que les pêcheurs ne soient pas prêts d'accepter le projet du barrage de Conflan. Ils reverront peut-être leur position le jour où les SIG démontreront qu'ils sont capables d'obtenir des améliorations majeures d'un point de vue piscicole sur les barrages déjà existants.

BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône

CH - 1205 Genève

Tel : +4122 329 16 29 Fax : +4122 321 66 32

Email : info@boutiquedupecheur.ch

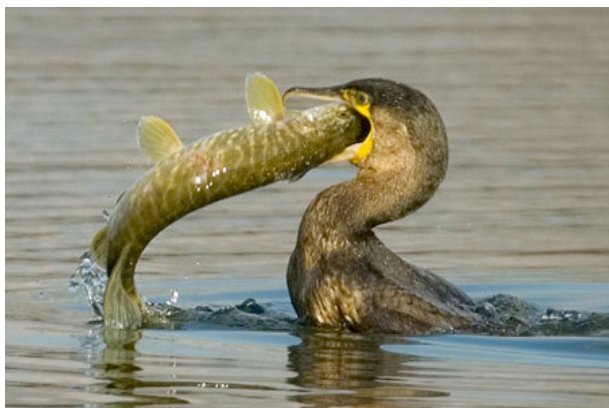
Internet : www.boutiquedupecheur.ch

Fishing Shop

... que feriez-vous sans moi ..?



• **Cormorans : incompréhensible**



Les cormorans qui vident les lacs et les ruisseaux de leurs poissons pour se nourrir constituent un grand sujet de colère pour les pêcheuses et pêcheurs. La situation est particulièrement précaire sur le lac de Neuchâtel.

Suite à l'intervention de la Fédération Suisse de Pêche, le Conseil national et le Conseil des États ont chargé le Conseil fédéral de prendre des mesures en vue de la régulation des colonies de reproduction et de la prévention des dégâts subis par les filets des pêcheurs professionnels. Mais un recours des protecteurs des oiseaux déposé auprès du Tribunal administratif fédéral contre les mesures correspondantes a été couronné de succès. C'est un camouflet pour les pêcheurs professionnels et un objet de scandale pour nous autres, pêcheurs amateurs. Mais la FSP poursuit la lutte !!

• **Le Conseil d'Etat contre les micro-centrales**

Dans un courrier du mois de mai, le conseiller d'Etat Mark Muller s'engage au nom du Conseil d'Etat à ce que : *« à l'exception du Rhône et de l'Arve, l'ensemble des cours d'eau genevois devrait être épargnés par les nouvelles centrales et être préservé pour favoriser le développement de la faune piscicole »*.

Avec un tel engagement, nul doute que l'ouvrage de dévalaison du barrage Estier sera un jour parfaitement fonctionnel ! En tout cas on saura à qui écrire si les engagements ne sont pas tenus.

• **Un bon point pour la DGNP ...**

La levée de l'arrêté interdisant la pêche sur l'Allondon, la Versoix et la Drize a été rapidement décidée lorsque les conditions hydrologiques se sont améliorées. Un bon point, qui renforce la légitimité de faire appel à cet instrument lorsque la situation l'exige.

... et un mauvais !

La mise à ban de l'Allondon n'a par contre pas été respectée ce printemps. La DGNP l'explique par la difficulté qu'ont les baigneurs à obéir aux AVERTISSEMENTS des gardes. D'après vous, où est le problème ??

• **Surveillance en 2011 : synthèse du chef des gardes de l'environnement**

Selon la DGNP, 40% de l'activité de surveillance, qui correspond à 50% du temps que les gardes de l'environnement passent à l'extérieur est consacré à la surveillance

de la pêche. Les gardes consacrent plus de temps à la surveillance de la pêche qu'à la régulation des sangliers. L'engagement pour le volet pêche égale le temps de terrain (attention à la nuance...) de deux gardes à pleins temps, c'est à dire 1'200 heures de surveillance. Pour 2012, le plan de surveillance sera identique. En raison du manque de moyens à disposition, les pêcheurs doivent appeler les gardes lorsqu'ils constatent des infractions.

LAGSP a réagi à cette présentation en dénonçant le fossé qui existe entre ce qui est dit en CP et ce que constatent les pêcheurs sur le terrain. Elle soutient fermement la demande de la Commission de la Pêche qui vise à obtenir que deux **gardes-pêche** soient explicitement en charge, sous la direction du technicien pêche, de toutes les tâches liées à la pêche dévolues jusqu'à présent aux gardes de l'environnement. A noter que l'exécution de ces tâches souffre actuellement d'un manque de moyens flagrant, mais aussi, osons le dire, d'un manque motivation notoire. Les pêcheurs auraient donc enfin l'occasion d'associer les mêmes personnalités connues à une fonction qu'ils respectent et qu'ils estiment essentielle.

• **Une capture exceptionnelle à tous points de vue**



Un brochet de 9kg6 et 1m12 ... à la gambe !!

Cet été 2011, il a couru le bruit du côté de l'Amicale des Pêcheurs de Céligny que Maxime Prevedello, vice-président de l'AGSP, avait capturé un énorme brochet. Rendons à «César» ce qui lui appartient !! En vérité c'est notre membre et ami Silvio Dentella qui a effectivement capturé le monstre au moyen d'une petite canne à lancer avec laquelle il taquinait la perche. De son côté, Maxime n'a fait que filocher la bête après 20 minutes de combat. A noter tout de même que c'est avec une gambe de sa fabrication (avec un solide fil de 18 centièmes !!) que ce brochet a été amené au bateau ... avec l'hameçon bien pris au bord de la gueule. Relevons que c'est la deuxième fois que Silvio capture un brochet de cette taille à la gambe ... un vrai "boleu" comme on dit chez nous !!

Avec toutes nos amitiés aux membres de l'APECE (Amicale des Pêcheurs de Céligny)

Communiqué de presse de la Commission internationale pour la pêche dans le Léman

(Le 28 octobre 2011) La Commission consultative internationale pour la pêche dans le Léman s'est penchée sur les résultats de la pêche en **2010**, qui se maintiennent globalement à un très bon niveau, avec 991 tonnes de poissons capturés, soit seulement 23 tonnes de moins qu'en 2009, année considérée comme exceptionnelle. Par contre, dans le détail par espèce, des variations assez importantes apparaissent. Ces résultats sont en relation avec le nombre de permis de pêche qui augmentent légèrement : +2% pour les professionnels avec 149 permis au total (grande et petite pêche), et +1,8% pour les amateurs avec 8030 permis.

Corégones (ou féras) et perches : toujours les piliers de la pêche lémanique

Alors qu'en 2009 les captures de perches étaient supérieures à celles des féras (respectivement 485 et 411 tonnes), en 2010, c'est nettement l'inverse puisque les captures de perche s'établissent à 335 tonnes, et celles de féras à 542 tonnes, soit le plus gros tonnage de capture enregistré pour cette espèce dans toute l'histoire de la pêche au Léman.

Une période de prolongation de la pêche pour la féra

Considérant l'abondance de la féra et le bon succès de sa reproduction naturelle, les deux états ont décidé d'accorder par voie d'arrêté une prolongation exceptionnelle de 15 jours de pêche. Les experts ont considéré que le stock pouvait aisément supporter ce prélèvement supplémentaire. Ils espèrent ainsi diminuer un peu la compétition interspécifique avec l'omble, et donc favoriser ce dernier.

Le brochet

Avec plus de 48 tonnes, les prises de brochets remontent au niveau de 2008, année record pour l'espèce. La pression sur cette espèce doit être maintenue pour limiter l'impact de sa prédation sur les autres espèces, et plus particulièrement les salmonidés.

L'omble chevalier et la truite

Si en 2009, les captures d'ombles chevalier avaient enregistré une embellie avec 24 tonnes, l'année 2010 se situe à un niveau bas, dans la moyenne des quatre années antérieures avec près de 15 tonnes. Les captures de truites enregistrent une légère baisse, mais avec 11,5 tonnes, elles se maintiennent dans la moyenne des six dernières années. Les prises de ces deux espèces semblent se stabiliser à des niveaux modestes par rapport aux décennies précédentes.

Le suivi scientifique

Le groupe de travail « recherches piscicoles » a poursuivi les suivis en cours sur l'omble chevalier et la truite. Les résultats des analyses de 2010 vont globalement dans le même sens que ceux obtenus en 2009 : pour l'omble, le recrutement est issu essentiellement du reempoisonnement et, pour la truite, le recrutement provient majoritairement des affluents. Ces travaux se termineront en 2012 et feront l'objet de publications à destination des partenaires et des pêcheurs. D'autre part, les gestionnaires de la pêche du Léman projettent de réaliser un projet novateur et inédit d'inventaire du peuplement piscicole du lac Léman en 2012. Une collection de référence sera constituée au Musée d'histoire naturelle de Berne; elle permettra de fournir de précieuses indications sous l'angle de la diversité génétique et des teneurs en micropolluants dans les poissons.



La pêche de loisir

Les captures exceptionnelles de perche par la pêche de loisirs de 2009 ne se sont pas renouvelées. L'année 2010 se situe dans le prolongement des années antérieures avec près de 79 tonnes.

La pêche professionnelle

C'est elle qui assure l'essentiel des captures de féras ; ses résultats sont donc, avec plus de 912 tonnes toutes espèces confondues, parmi les meilleurs jamais enregistrés.

Pour tout complément d'information :

Canton de Genève : Gottlieb Dändliker, inspecteur de la faune, direction générale de la nature et du paysage, rue des Battoirs 7 CH- 1205 Genève, Tél (022)388 55 32
Fax (022)388 55 20 e-mail : gottlieb.dandliker@etat.ge.ch



Une vitrine attrayante pour le monde suisse de la pêche et des poissons

Elle séduit tous ceux qui la voient : la nouvelle Infomobile de la Fédération Suisse de Pêche. Elle offre un aperçu sympathique et facilement compréhensible du monde des poissons. L'Infomobile peut être réservée par les sociétés de pêche et les fédérations de la FSP.

Les personnes qui souhaitent présenter le monde suisse des poissons de manière brève, claire et plaisante au grand public peuvent désormais le faire au moyen de l'Infomobile (sous forme de remorque) de la Fédération Suisse de Pêche (FSP). L'Infomobile est en quelque sorte une vitrine mobile ou un stand d'exposition sur roues. Elle peut être ouverte sur trois côtés. Ce qui se dissimule derrière les panneaux est tout simplement beau : des poissons naturalisés dans un environnement attrayant. D'une part des poissons d'eaux courantes avec les poissons migrateurs et d'autre part des poissons d'eaux stagnantes. Enfin, un modèle de charriage est présenté afin d'expliquer l'importance de ce dernier pour les poissons. Il peut être complété par des modèles pour les crustacés.



La remorque, panneaux dépliés : une exposition appréciée

Écran et microscope

En fait, les poissons dans leur environnement joliment aménagé parlent d'eux-mêmes. Mais la remorque n'en est pas moins équipée de tableaux d'information sur le biotope des cours d'eau. Sur demande, l'Infomobile peut également être équipée d'un écran plat et d'un microscope, conçus comme des outils supplémentaires pour les écoles ou les cours. Les élèves peuvent ainsi découvrir la population des cours d'eau locaux. La FSP a sans aucun doute créé un mariage très réussi entre vitrine et salle de classe.

Très bien accueillie

« Les beaux poissons naturalisés nous permettent désormais d'expliquer de manière claire et facilement concevable les différentes espèces » se réjouit Hanspeter Güntensperger, membre du comité directeur de la FSP. Il est le « père » de cette Infomobile, dont il a aussi dans une large mesure assuré la réalisation. On sent là beaucoup de passion, allée à une grande habileté manuelle et à un profond sens de l'esthétique. Hanspeter Güntensperger se réjouit comme un enfant de constater que la remorque est pour l'instant si bien accueillie par les passantes et les passants. Jusqu'ici, lors des manifestations événementielles, elle a agi comme un véritable aimant à public. « Dès que nous arrivons, les gens s'attroupent et nous bombardent de questions » d'après l'expérience qu'il a faite jusqu'à présent. Les premières demandes des écoles ont également déjà pu être satisfaites.



Pour les sociétés de pêche et les fédérations

La remorque peut être demandée par les sociétés de pêche et les fédérations de la FSP pour les manifestations événementielles d'une certaine importance. Hanspeter Güntensperger conduit lui-même le véhicule sur le site de la manifestation. Comme il n'existe qu'un seul exemplaire disponible, il est conseillé de réserver à temps : hpfrutigen@bluewin.ch. Les frais de déplacement et une petite participation aux coûts sont facturés aux organisateurs.

Hanspeter Güntensperger, auteur et réalisateur du projet

SUIVIS PISCICOLES : LE CONTRASTE !

Suivi piscicole 1 : vers un arrêté sur l'Allondon :

La situation des peuplements piscicoles de l'Allondon étant insatisfaisante (voir les suivis piscicoles, publiés sur : http://etat.geneve.ch/dt/nature/suivis_piscicoles-274-2973.html), la DGNP a décidé de procéder à des modifications de la réglementation de la pêche sur ce cours d'eau via un arrêté, profitant de la flexibilité et de l'adaptabilité qu'offre cet instrument.

Le projet étant encore en consultation auprès des sociétés de pêche, ce texte pourrait être modifié et concerner également d'autres cours d'eau. Il est donc précipité d'en parler dans les détails. Sur le principe, on peut toutefois dire que l'arrêté propose de limiter les captures de truites à un poisson par jour et à dix poissons par an. L'ombre serait totalement protégé. Une fenêtre de capture serait instaurée dans le but de protéger au maximum les géniteurs et de favoriser les prélèvements au sein d'une classe d'âge, dont la perte d'une fraction de ses individus serait moins dommageable pour le peuplement naturel du cours d'eau.

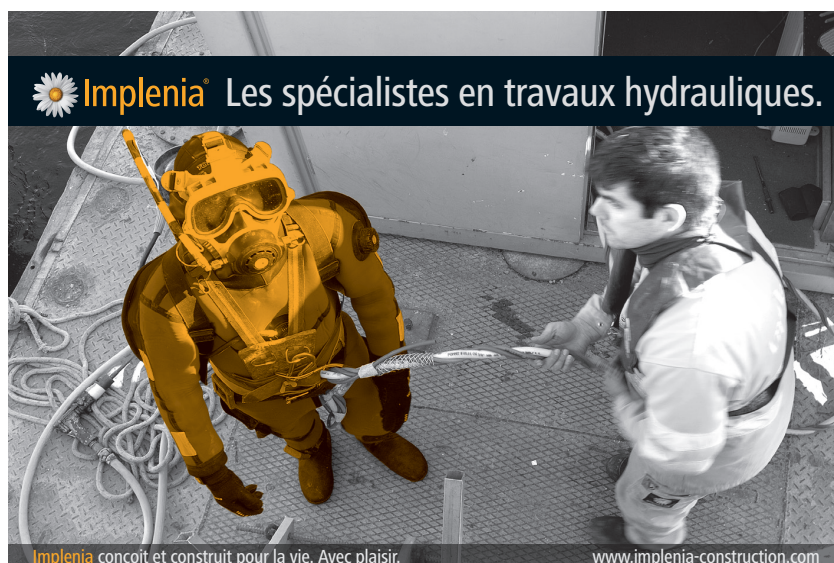
L'AGSP reconnaît qu'un tel arrêté s'inscrit légitimement dans le cadre général de la gestion de la pêche du canton de Genève, qui, rappelons-le, définit comme prioritaire des repeuplements en poissons de mesure dans les cours d'eau dans lesquels la reproduction naturelle est inexistante ou largement insuffisante mais en revanche, pose des principes beaucoup plus conservateurs dans les cours d'eau qui, via des investissements massifs de l'Etat, ont retrouvé une qualité suffisante pour permettre la reproduction naturelle des salmonidés.

En revanche, l'AGSP demandera qu'un tel arrêté s'accompagne de tout un train de mesures permettant d'améliorer les conditions d'existence des salmonidés de l'Allondon. On devra y retrouver, entre autres, des actions concrètes en faveur de l'habitat piscicole, un gardiennage efficace, un contrôle régulier des oiseaux piscivores, même en hiver, ainsi que le début de négociations qui devront, à terme, assurer que toutes les mesures visant à récupérer de l'eau pour la rivière, tels les eaux de fontaine par exemple, soient réellement prises. Il va de soi que si les pêcheurs sont prêts à laisser une chance supplémentaire aux géniteurs d'assurer leur descendance, encore faut-il que celle-ci puisse avoir un milieu où s'établir !!!

Suivi piscicole 2 : La Versoix, c'est mieux !

Le suivi piscicole 2010 de la Versoix : http://etat.geneve.ch/dt/nature/suivis_piscicoles-274-2973.html, présenté avec une année de retard (!!), montre que la densité des salmonidés augmente régulièrement et de manière équilibrée. Les pêches électriques 2011 vont à priori elles aussi confirmer cette tendance positive.

Reste que les chiffres confirment ce qu'on observe sur la plupart des cours d'eau colonisés par les truites lacustres: leur progéniture, et c'est logique compte tenu du nombre d'œufs que déposent les femelles, domine au sein des populations de truites fario qui vivent à proximité des embouchures. Les gestionnaires feraient donc bien de réfléchir au meilleur moyen d'exploiter durablement cette ressource, puisqu'elle renforcerait à la fois l'attractivité de la pêche sur ces secteurs, et l'acceptation par l'ensemble des pêcheurs de ce magnifique poisson, dont la capture reste, avec la réglementation actuelle, très anecdotique.



Démentis

L'AAPPMA de Thoiry a souhaité réagir à l'éditorial de l'info-pêche n° 59. En voici donc la teneur :

« Mise au point sur les fausses informations de l'Info-pêche n° 59, en réponse aux allégations de Monsieur Prevedello, vice-président de l'AGSP : afin de régler le différent lié à l'éditorial signé par la personne sus citée (pour la troisième fois), il a été décidé lors d'une réunion à laquelle étaient présents Monsieur Christophe Ebener, président de l'AGSP, Monsieur Christophe Hayoz, président de la commission de la pêche, Monsieur Gottlieb Dandliker, inspecteur de la faune du Canton de Genève, Monsieur Dimitri Jaquet, technicien pêche, ainsi que le bureau de l'AAPPMA de Thoiry (Monsieur Roger Matty, président, Monsieur Cédric Dupire (vice-président), le trésorier Pierre Matty et Monsieur Guioton, secrétaire), d'apporter un démenti par la voie du prochain bulletin d'information de l'AGSP sur l'article diffamatoire de l'info-pêche 59. Lors de cette réunion constructive, nous avons pu apporter la preuve (était-ce nécessaire) que les alevinages incriminés faisaient l'objet de toutes les garanties nécessaires à ce type de repeuplement. A savoir : certificat vétérinaire, PV d'alevinage ayant été rédigé sur place par un garde fédéral assermenté, et bien entendu, diligenté par notre association. Désireux de ne pas envenimer cette polémique, nous avons préféré en commun parler de collaboration transfrontalière après que Monsieur Ebener nous ait confirmé l'apparition du démenti. A la suite de cette réunion, qui a permis de renforcer le lien existant entre Messieurs Dandliker, Jaquet, Hayoz, et bien sûr l'AGSP, une collaboration fructueuse prend forme pour le bien de nos parcours transfrontaliers. Nous sommes heureux que ce différend ait pu se régler de manière constructive. »

Le président actuel de l'AGSP dément également

(CE) J'avais écrit dans l'info-pêche No 58 que : « la société de pêche Les Tanneurs comptait sur des captures de truites fario pour poursuivre la production d'alevins issus des géniteurs du cours d'eau (de la Versoix) ». En réaction, les Tanneurs m'ont adressé un courrier me demandant de corriger cette information et de signaler que la société avait en fait dès le début ensemencé des boîtes Vibert avec des œufs de truites zébrées provenant de la pisciculture de Thoiry. C'est donc en réalité ce projet là qu'ils souhaitaient réaliser à nouveau.

En 2012 ... accompagnez un enfant à la pêche ...

L'AGSP souhaite à tous ses membres et ami-e-s une belle et heureuse nouvelle année !!



Le réchauffement climatique fait remonter les poissons en altitude

(Article publié par FIBER / Newsletter de mars 2010)

Les changements climatiques constituent l'un des plus grands bouleversements de notre époque. D'après le GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat), la Terre s'est déjà réchauffée de 0,74 °C en moyenne au cours des cent dernières années. Les modèles climatiques prévoient selon les régions un réchauffement supplémentaire de 1,2 à 6,4 °C jusqu'en



2100 qui devrait être lourd de conséquences pour de nombreux êtres vivants. En effet, la température est pour beaucoup un facteur écologique déterminant puisqu'elle agit sur de nombreux processus vitaux. Les animaux poïkilothermes, c'est à dire incapables de réguler eux-mêmes la température de leur corps, comme les poissons, y sont particulièrement sensibles puisqu'ils sont contraints de s'adapter en permanence à leur environnement. Les processus fondamentaux que sont la reproduction, la croissance, la maturation et la migration sont fortement dépendants de la température. Les changements climatiques peuvent donc induire une modification de la répartition des espèces le long des cours d'eau.

La truite de rivière aura-t-elle déserté le Plateau suisse en 2050 ?

La truite de rivière est-elle en train de disparaître du Plateau suisse ?

Dans les pays montagneux comme la Suisse, la dépendance thermique des processus vitaux conduit à un très net gradient de répartition des communautés piscicoles de la source à l'embouchure des rivières. Celles-ci présentent ainsi une succession de zones à truite, à ombre, à barbeau et à brème conditionnée par l'augmentation constante de la température et la baisse de la déclivité de l'amont vers l'aval. Ainsi, la présence des poissons d'eau froide (salmonidés/famille des saumons et truites) se concentre plutôt sur la partie supérieure des bassins versants tandis que les poissons d'eau chaude (cyprinidés/famille des carpes) préfèrent le cours inférieur des rivières. Un scénario prévisionnel a été élaboré pour une augmentation de 1°C de la température de l'eau en prenant l'exemple de la Murg, un cours d'eau alpin autrichien. Dans ce modèle, la zone des salmonidés se décalerait de jusqu'à 27 km vers l'amont sous l'effet du réchauffement, la zone favorable aux poissons d'eau chaude comme les barbeaux et les brèmes s'allongeant d'autant. Ce phénomène est lié à la faible tolérance thermique des salmonidés. Ainsi, chez la truite de rivière, la différence entre la température la plus favorable et la température létale n'est que de quelques degrés. Cet animal va donc chercher à éviter les températures critiques en migrant vers des zones de plus haute altitude – si tant est qu'elles sont accessibles et que la structure des habitats convient à ses exigences.

Contact : FIBER - Conseil pour la pêche - Eawag - Seestrasse 79 - 6047 Kastanienbaum - Suisse
Téléphone +41 41 349 2171 Fax +41 41 349 2162 fiber@eawag.ch

Votre partenaire de proximité



Génie Civil - Environnement
Travaux spéciaux
Gravière - recyclage matériaux



15, route de Peney-Dessus - 1242 Peney (satigny)/GE - T 022 753 98 00 - F 022 753 98 98 - www.scrasa.ch



NOUVELLES DE LA FEDERATION SUISSE DE PECHE

Journal Suisse de la Pêche - Juillet-Août 2011

Pêche à l'OFEV : la FSP prend Reinhard Schnidrig au mot

« La pêche ne souffrira pas de la réorganisation de l'OFEV ! », a promis Reinhard Schnidrig lors de l'assemblée des délégués de la Fédération Suisse de Pêche à Zoug.

« Le fait que la pêche ne dispose plus de sa propre section après la réorganisation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) nous préoccupe » a déclaré le président central Roland Seiler. Il existe désormais un grand domaine portant le nom de « Chasse, pêche et biodiversité en forêt ». Son chef, Reinhard Schnidrig, a pris le taureau par les cornes et s'est rendu à l'AD de Zoug : il a montré que de manière générale, des sections plus grandes sont créées dans l'administration fédérale. Malgré la réorganisation, la pêche n'aura selon lui pas un rôle subordonné. Au contraire, à partir du premier trimestre 2012, quatre spécialistes au total devraient s'occuper de la pêche. Lui-même montrera le bon exemple et obtiendra prochainement son attestation SaNa. « Nous te prenons au mot », a déclaré Roland Seiler. Reinhard Schnidrig est conscient que les attentes de la FSP sont grandes, car : « La fédération de pêche est une fédération forte qui, sous la direction de son président tenace, lutte souvent avec succès à mots cinglants. » Mais il a déclaré apprécier les gens et les fédérations avec du caractère.



Deux battants : Reinhard Schnidrig de l'OFEV et Roland Seiler, président central de la FSP.



Hansjörg Dietiker honoré

Hansjörg Dietiker est depuis des décennies l'une des figures marquantes de la pêche. Rédacteur en chef de Petri-Heil, réformateur de la formation de pêche à la ligne, fondateur du Club des 111 et personnalité au réseau international de contacts, Hansjörg Dietiker a été désigné membre honoraire pour l'ensemble de son oeuvre. Il s'est montré surpris et ravi de cette reconnaissance. L'AD l'a remercié par des applaudissements prolongés.

L'AD s'est par ailleurs exprimée en faveur de la création du Centre suisse de compétences pour la pêche (CSCP) à Berne, lancé en partenariat avec la fédération cantonale bernoise.

L'AD a élu le biologiste Samuel Gründler, de Schaffhouse, nouveau membre du comité. Il remplace Martin Huber, de Suhr.

Débit résiduel : les exploitants de centrales électriques dictent-ils leur loi aux cantons ?

Lors de l'AD de Zoug, le président central Roland Seiler a pris position sur des thèmes d'actualité : « l'état d'urgence » au regard de l'exécution des débits résiduels, la révision de la protection des cours d'eau, les petites centrales hydroélectriques et le jugement sur les cormorans du Tribunal administratif fédéral.

L'un des plus grands motifs de colère de la FSP est actuellement la problématique sur les débits résiduels. Roland Seiler a indiqué que les cantons avaient eu 20 ans pour instaurer une réglementation garantissant des débits résiduels suffisants. « Malheureusement, il est clairement prévisible qu'à l'expiration du délai légal de 20 ans, en 2012, de nombreux cantons n'auront pas ou seulement en partie rempli leurs engagements ». « Il y a notamment un état d'urgence au regard de l'exécution dans les cantons alpins » a critiqué Seiler en désignant nommément les Grisons. Selon lui, la décision sur l'assainissement du val Mesolcina rendue par le gouvernement cantonal est complètement insuffisante « et semble pratiquement avoir été dictée par les exploitants de centrales électriques ».

Les pêcheurs plus forts que les agriculteurs !

La FSP a accueilli avec plaisir l'ordonnance du Conseil fédéral sur la Loi sur la protection des eaux. « Fort heureusement, le lobby paysan n'a pas réussi à faire fléchir le Conseil fédéral » a déclaré Seiler. Les paysans auraient aimé vider de sa substance la révision de la Loi sur la protection des eaux (contreproposition à l'initiative sur la protection des eaux) décidée par le Parlement. Mais toutes les revendications des pêcheurs ont été acceptées à l'exception de la délimitation de l'espace réservé aux cours d'eau pour les grands fleuves. Dans ce domaine, les tractations devraient à présent être intenses dans les cantons. « Les fédérations cantonales doivent désormais retrousser leurs manches. »

... malgré Fukushima

Même après la catastrophe nucléaire de Fukushima, la Fédération Suisse de Pêche maintient son opposition aux petites centrales hydroélectriques, qui menacent de submerger la Suisse. Selon Roland Seiler, 800 demandes sont en suspens auprès de la Confédération. La FSP dit non à la manie des petites centrales hydroélectriques parce qu'à l'heure actuelle, 95 pour cent des cours d'eau adaptés à la production d'énergie hydraulique sont déjà exploités en Suisse. À cela s'ajoute le fait que ces nombreuses petites centrales hydroélectriques ne permettraient de couvrir qu'une part insignifiante des besoins en électricité.

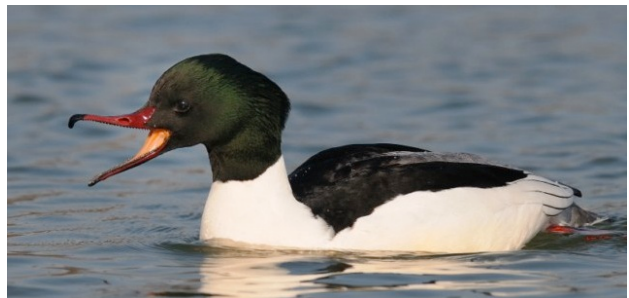
Journal Suisse de la Pêche - Septembre 2011

La FSP se bat contre les cormorans et – tout aussi important – contre les harles bièvres

La Fédération Suisse de Pêche exprime clairement son opinion dans le cadre de l'audition de la révision partielle de l'**Ordonnance sur la chasse** : la poursuite de l'augmentation du nombre de cormorans et – tout aussi important – de harles bièvres, doit être contrée au moyen de demandes concrètes. Dans les années 70, les pêcheurs de loisirs étaient encore les principaux utilisateurs des cours d'eau ; aujourd'hui, ce sont les oiseaux piscivores ! En 1970, les pêcheurs à la ligne prélevaient 308 tonnes de poissons, contre 120 tonnes seulement en 2009. À l'inverse des oiseaux, dont les prélèvements sont passés de 10 à 145 tonnes. C'est pourquoi la FSP présente concrètement les demandes suivantes dans le cadre de la consultation : Les cantons obtiennent la possibilité d'accorder aux pêcheurs professionnels des tirs de défense sur les cormorans après un contrôle de légitimité simplifié. Il doit être renoncé aux exigences élevées suggérées par la Confédération (examen de permis de chasse en bonne et due forme ou accompagnement par une personne qui en est titulaire). Il doit être renoncé à l'interdiction absolue du plomb suggérée par la Confédération. La chasse au cormoran est d'ores et déjà tout sauf attrayante, c'est pourquoi la limitation actuellement en vigueur de l'interdiction aux eaux peu profondes et aux zones marécageuses doit être maintenue. L'allongement d'un mois de la chasse au cormoran est salué. Toutefois, ce serait un coup pour rien si – comme évoqué – l'interdiction du plomb était étendue. L'augmentation rapide du nombre de couples de cormorans reproducteurs constitue un problème grave, voire inquiétant. C'est pourquoi la FSP a, comme chacun sait, demandé un renforcement de l'OROEM via une pétition dont les principales revendications ont été transformées en motion par le Parlement. Avec l'autorisation des embarcations motorisées pour le tir des cormorans et l'allongement d'un mois de la chasse au cormoran, deux des six revendications de la motion sont satisfaites. La FSP s'en réjouit, mais il faudrait que les quatre autres soient satisfaites dans le cadre de la révision imminente de la loi sur la chasse.

Harles bièvres

Les harles bièvres posent autant de problèmes que les cormorans. Alors que dans les années 70, ils n'étaient présents que sur les lacs Léman, de Thoune, de Neuchâtel, des Quatre-Cantons et de Walenstadt, ils nichent à présent le long du cours de l'Aar et, isolément, le long d'autres tronçons de fleuves et rivières. La population la plus importante est atteinte en hiver. Les harles bièvres sont polyvalents et mangent tout. La FSP demande que les harles bièvres soient rayés de la liste rouge. Contrairement à ce que l'on supposait jusqu'ici, le harle bièvre mâle suisse ne fait pas partie d'une population réduite, donc menacée, mais appartient à la population plus importante et non menacée des harles bièvres d'Europe du Nord-Ouest. En second lieu, la FSP demande que le harle bièvre – au moins le mâle – soit déclaré chassable. En effet, il représente une menace pour les truites et les ombres dans trop de cours d'eau.



Journal Suisse de la Pêche - Novembre 2011

Les fédérations cantonales doivent s'impliquer dans la protection des eaux

Lors de la conférence des présidents à Olten, le président central de la FSP a communiqué sur l'état actuel de l'application de la législation modifiée sur la protection des eaux. L'engagement des fédérations cantonales, notamment, est nécessaire en ce moment. Roland Seiler a décrit les deux objectifs principaux de la législation révisée sur la protection des eaux (contre-proposition à l'initiative de la FSP « Eaux vivantes ») comme suit : encourager les revitalisations (restauration, par des travaux de construction, des fonctions naturelles d'eaux superficielles endiguées, corrigées, couvertes ou mises sous terre) et prévoir un espace réservé aux eaux ainsi que l'exploitation extensive de celui-ci. Réduire les effets négatifs de l'utilisation de la force hydraulique, en réduisant les effets des éclusées en aval des centrales hydroélectriques, en réactivant le régime de charriage et en rétablissant la migration des poissons. La révision avec les ordonnances Correspondantes est entrée en vigueur le 1er juin 2011. C'est maintenant que débute le gros travail dans les cantons.

« Nous devons nous impliquer et conclure des alliances avec des milieux partageant les mêmes idées », a déclaré Roland Seiler aux fédérations cantonales, avant d'en remettre une couche : « Maintenant, c'est à vous d'agir. » Les pêcheurs sont compétents ! La FSP salue à ce propos l'intention de L'Office fédéral de l'environnement, auditeurs attentifs lors de la conférence des présidents de la Fédération Suisse de Pêche à Olten, qui a, comme toujours, offert une bonne vue d'ensemble des sujets d'actualité.

ARTICLES DE PÊCHE
LACS ET RIVIÈRES

www.articles-peche.ch

Un grand choix pour la pêche, rivières, mouche, lacs et traîne.
Écoles de pêche lac et mouche.

Mardi à Vendredi:
9h00 à 12h00 / 13h30 à 19h00
Samedi: 9h00 à 12h00 / 13h30 à 18h00
Ouvert le DIMANCHE matin de Juin à Septembre
Fermé le LUNDI

Garbolino
PARKING BATEAU et VOITURE 50 m.

Abu Garcia **MITCHELL**

Articles de Pêche
Route de Suisse 22
1290 Versoix
Tél. +41 (0)22 755 54 41
Fax +41 (0)22 755 54 42
versoix@articles-peche.ch

PROLOGIC

Le Rond Dans L'eau
Le Pont de Fillings
74250 Fillings
Tél. 04 50 31 11 91

Specialiste des
Pêches sportives
Mouches-Leurres
www.salonpechenature.com

Le Rond Dans L'eau
Le Pont de Fillings
74250 Fillings

Specialiste des
Pêches sportives
Mouches-Leurres

TEL: 0033450311191
www.salonpechenature.com

*Vous n'êtes pas encore des nôtres ?
Qu'attendez-vous pour adhérer à l'AGSP ?
Que Silvio capture un 3^e brochet de 10 kilos ... à la gambe ??*

Sociétés membres : Amicale TOS-Lémanique La Carougeoise
Les Bouvières Les Pêcheurs de l'Ombre

DEMANDE D'ADHESION (No 61 - Décembre 2011)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____
Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____
No de tél. : _____ Email : _____

Je soussigné désire devenir membre de l'AGSP ou de l'une de ses sociétés:

- Je désire adhérer à la société : _____ (écrire le nom de la société)
(Votre demande sera transmise au président de la société)
- Je désire adhérer à l'AGSP en tant que membre individuel (cotis. : 30.- par année)
- Je suis porteur du permis de pêche genevois: lac* rivière *
- Je suis nouveau pêcheur et je désire suivre un cours: SaNa Standard* Brevet Pêcheur Sportif *

Cochez la(les) case(s) souhaitée(s)

* entourez ce qui convient

Lieu et date : _____ Signature : _____

AGSP	EBENER Christophe	29, rue de la Tambourine	1227 CAROUGE
AMICALE TOS-Lémanique	MAZZOLA Maurice	239, rue de Bernex	1232 CONFIGNON
LES BOUVIERES	HAYOZ Christophe	4b, ch. de l'Aulne	1212 GRAND-LANCY
LA CAROUGEIOISE	BRINER Charles	116, ch. de la Montagne	1224 CH.-BOUGERIES
LES PECHEURS DE L'OMBRE	HONEGGER Jean-Luc	255, rue de Bernex	1233 BERNEX

Site de l'AGSP : www.agsp.ch

Site Ecoles de pêche Genève : www.vulgata.ch

Site de la Fédération Suisse de Pêche : www.sfv-fsp.ch/index.php?id=15&L=1

Site des Bouvières: www.bouvieres.ch